




Schweizerischer Gemeindeverband  
Association des Communes Suisses  
Associazione dei Comuni Svizzeri  
Associaziun da las Vischnancas Svizras



# PRÉPARATION À UNE PANDÉMIE ET PLANIFICATION DU MAINTIEN DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DANS LES CANTONS ET COMMUNES

UNE ÉTUDE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES SUISSES (ACS), EN  
COLLABORATION AVEC LA COMMISSION FÉDÉRALE POUR LA PRÉPARATION  
ET LA GESTION EN CAS DE PANDÉMIE (CFP)

## **Impressum**

### **Edition:**

Association des Communes Suisses  
Laupenstrasse 35, case postale  
3001 Berne  
[www.chcommunes.ch](http://www.chcommunes.ch)

### **Equipe de projet**

Claudia Hametner (ACS), présidence  
Heinrich Lehmann (Office fédéral de la santé publique OFSP)  
Andreas Hintermann (Pharmacie cantonale, canton de Zurich)  
Andrea Bachmann (Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)  
Barbara Weil (FMH – Fédération des médecins suisses)

### **Design et mise en page**

Martina Rieben (ACS)

### **Illustrations**

Shutterstock

Berne, juin 2020

## Sommaire

Avant-propos .....	5
1. Synthèse .....	6
2. Introduction .....	7–8
2.1 Situation de départ .....	7
2.2 Mandat et objectifs .....	7
2.3 Questions .....	8
3. Résultats .....	9–16
3.1 Planification et mise en œuvre des plans de pandémie .....	9–11
3.2 Les plans de pandémie communaux sont-ils coordonnés avec les plans de pandémies cantonaux (coordination verticale)? .....	11–12
3.3 Quelles sont les expériences en matière de mises en réseau et de coopérations régionales (coordination horizontale)? .....	13–15
3.4 Formes des échanges .....	15–16
3.5 Possibilités de soutien offertes par le canton et pistes de solution prometteuses .....	17
4. Recommandations .....	18
Annexe .....	19





### Avant-propos

L'actuelle crise du coronavirus nous montre que de nouvelles maladies infectieuses, respectivement une pandémie, peuvent se déclarer à tout moment, sans que nous puissions prévoir le lieu et le moment ou ses caractéristiques. Aujourd'hui, plus de 100 ans après la grippe espagnole, des pandémies constituent toujours un risque pour la santé à prendre au sérieux et posent des défis à la Suisse et à son système de santé. Une vérification et mise à jour continues des plans de pandémie, la garantie d'une planification opérationnelle en cas de pandémie, la thématisation et une pratique régulière des procédures, ainsi que l'établissement d'une collaboration entre les acteurs pertinents dans les cellules de crise au niveau cantonal et communal sont décisifs, afin de pouvoir agir efficacement en cas d'événement.

La Suisse se prépare systématiquement aux pandémies Influenza depuis 1995. Le Plan suisse de pandémie Influenza, ainsi que les plans de pandémie cantonaux et communaux, servent aux différents acteurs d'instruments de planification importants pour se préparer à une pandémie. En complément, le manuel pour les mesures de préparation opérationnelles décrit comment protéger les collaborateurs et collaboratrices de la contagion en cas de pandémie et maintenir l'exploitation. Dans le cadre d'une situation exceptionnelle, le Conseil fédéral peut décréter un droit d'urgence et décider de mesures possibles pour protéger la santé publique et la sécurité nationale. Au niveau cantonal, les organes cantonaux de conduite (OCC) en particulier, en coordination avec les communes et les villes, et les acteurs du système de santé assument la responsabilité décisive. Pour les autorités communales, il s'agit notamment d'assurer la fourniture de prestations vitales pour la population, comme les services de santé, l'approvisionnement en eau et en énergie, l'élimination des déchets et la sécurité publique. Une préparation optimale dépend de l'engagement de toutes les autorités concernées ainsi que d'une bonne collaboration et d'une bonne coordination entre elles et avec le canton.

La présente enquête de l'Association des Communes Suisses (ACS) a eu lieu en 2019 avec comme objectif de démontrer où en est la préparation à une pandémie et planification du maintien des activités opérationnelles en situation normale dans les cantons et communes. Quelques mois plus tard, le monde y compris la Suisse ont été dépassés par les événements concernant la COVID-19 et nous nous trouvons en plein milieu d'une pandémie du siècle. La crise du coronavirus a fortement sollicité les autorités à tous les niveaux gouvernementaux et les acteurs du système de santé, et a démontré les points faibles du système. Il s'agit d'apprendre de la crise du coronavirus et d'incorporer les connaissances gagnées dans la planification en cas de pandémie au niveau fédéral, cantonal et communal. Le présent rapport montre quelles mesures sont importantes pour une bonne organisation et planification au niveau communal.

Nous espérons que les résultats présentés vous seront utiles dans votre travail.

Claudia Hametner  
Directrice adjointe de l'Association des Communes Suisses

### 1. Synthèse

Pendant la phase initiale d'une pandémie, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a pour mission d'informer la population vivant en Suisse de manière complète, transparente et constante, en collaboration avec divers multiplicateurs comme les cantons, les services des médecins cantonaux, les communes et les professionnels de la santé. Même si l'exécution est prioritairement du ressort des cantons, une communication rapide et claire avec les communes et les villes est décisive. En tant qu'entités les plus proches des citoyens, les autorités communales font partie des multiplicateurs les plus importants à côté des services des médecins cantonaux et des acteurs des soins médicaux de base. En situation de crise, ce sont les autorités locales qui sont confrontées aux conséquences concrètes d'une pandémie. Une bonne préparation en temps voulu, conforme aux directives cantonales et fédérales, ainsi qu'une bonne collaboration entre le canton et les communes contribuent largement à pouvoir agir de manière optimale en cas d'urgence.

L'objectif de l'étude était de savoir comment la préparation en cas de pandémie et la mise en œuvre des mesures étaient assurées dans les cantons et les communes. L'enquête en ligne a eu lieu du 18 mars au 5 avril 2019. Au total 2212 communes, de même que les directions cantonales de la santé, de la police et des affaires militaires ont été invitées à participer.

Ce sont notamment des membres des exécutifs communaux et des administrations communales qui ont répondu au sondage. Environ un tiers des communes en Suisse disposent de leur propre plan en cas de pandémie ou en ont un en préparation. En Suisse alémanique ainsi que dans les villes et les communes des agglomérations, ces plans sont nettement plus répandus que dans les communes rurales ou dans le reste de la Suisse. La majorité des communes n'ont pas de plan propre et se contentent d'appliquer les directives cantonales.

Dans l'ensemble de la Suisse et à l'échelle locale ou régionale, les planifications en cas de pandémie et pour assurer la sécurité des entreprises impliquent en priorité les autorités communales, l'administration communale et la protection civile. Dans les trois régions linguistiques du pays, environ un tiers des sondés citent la police cantonale parmi les organismes impliqués. Les préfetures jouent un rôle subalterne en Suisse alémanique et ne sont pas du tout mentionnées au Tessin.

Environ un quart des communes qui ont répondu utilisent le plan cantonal en cas de pandémie comme base pour mettre sur pied des plans de pandémie, d'intervention et d'urgence au niveau communal. Un nombre équivalent de communes s'entendent avec d'autres communes de la région dans ce domaine. En Suisse alémanique, une entente au niveau régional est plus fréquente qu'en Suisse romande et au Tessin. Dans l'ensemble de la Suisse, la coordination avec d'autres communes est prioritairement assurée dans le cadre d'un état-major de conduite régional. Les communes alémaniques accordent une importance plus grande à l'état-major de conduite régional, suivi par l'organe communal de conduite et l'organe cantonal de conduite. Dans les communes de Suisse romande et du Tessin, la coordination est prioritairement assurée par l'organe cantonal de conduite et l'organe régional de conduite. Conclusion: les communes sont intégrées dans les organes de conduite compétents et sont bien préparées.

Deux tiers des communes évoquent des possibilités de soutien offertes par le canton. La majorité d'entre elles souhaitent en premier lieu une communication et une information claire et régulière, ainsi que des guides actuels, des modèles de procédures et des check-lists. Des séances d'information et des formations communes, une organisation régionale forte ainsi que des directives et des lignes directrices cantonales claires sont considérées comme utiles dans les trois régions linguistiques. Il est également important de thématiser et de tester régulièrement la planification, par exemple par des exercices d'état-major de conduite réunissant le canton et les communes (la planification ne doit pas rester théorique et les procédures effectives doivent être vérifiées et testées).

## 2. Introduction

### 2.1 Situation de départ

Il y a un peu plus de cent ans, en 1918, la grippe espagnole faisait des ravages. Elle a provoqué entre 20 et 50 millions de morts dans le monde et a donc été plus meurtrière que la Première Guerre mondiale. En Suisse, elle a frappé environ deux millions de personnes et causé 24'449 décès.<sup>1</sup> Plusieurs autres pandémies de grippe et la pandémie de SIDA (dès 1983) ont suivi. Le nouveau coronavirus (COVID-19) montre clairement que les maladies infectieuses représentent un risque sanitaire à prendre au sérieux. C'est pourquoi une bonne préparation en cas de pandémie et une coordination claire entre les autorités compétentes à l'échelle de la Confédération, des cantons et des communes sont essentielles afin de pouvoir agir de manière optimale lorsqu'un tel événement survient et assurer la protection de la population et des collaborateurs.

Depuis 1995, la Suisse, c'est-à-dire la Confédération avec les cantons et les communes, se prépare de manière systématique aux pandémies Influenza. Le premier plan suisse de pandémie Influenza a été mis sur pied en 2004, sous la direction de la Commission fédérale pour la préparation et la gestion en cas de pandémie (CFP). Il est régulièrement actualisé et remanié. Il sert d'outil et de base aux acteurs pour mettre sur pied des plans de pandémie et d'urgence à l'échelon cantonal, régional et local. Le manuel pour la préparation des entreprises contient des recommandations pour les PME en vue d'une planification pour assurer la sécurité des entreprises.

Les cantons sont responsables de la préparation du système de santé cantonal (par ex. capacités en lits et en personnel, check-lists pour les administrations) et pour la conduite de l'exécution (canton – commune ou région). L'organisation de l'exécution n'est pas réglée de façon uniforme dans les cantons. Suivant les conditions et les besoins, d'autres organes sont sollicités (organes cantonaux de conduite), qui assument l'exécution des mesures, la dirigent et l'organisent au niveau cantonal.<sup>2</sup> Selon les cantons, les communes disposent d'un organe communal de conduite pour gérer les catastrophes et les situations d'urgence.

La dernière collecte de données sur la préparation et la planification en cas de pandémie dans les cantons remonte à plus de dix ans. Une vue d'ensemble sur la préparation et la planification en cas de pandémie à l'échelle des communes et sur la coordination des communes avec le canton et d'autres communes de la région manquait jusqu'ici. C'est pourquoi l'ACS a, en tant que membre de la CFP, pris l'initiative de réaliser une enquête dans ce domaine dans l'ensemble de la Suisse.

### 2.2 Mandat et objectifs

En mars 2019, l'ACS a effectué un sondage en ligne sur la planification en cas de pandémie et pour assurer la sécurité des entreprises dans les cantons et les communes. L'objectif était d'obtenir une base de données sur les plans de pandémie et d'urgence cantonaux et communaux et sur la coordination entre les acteurs concernés à l'échelle cantonale et communale.

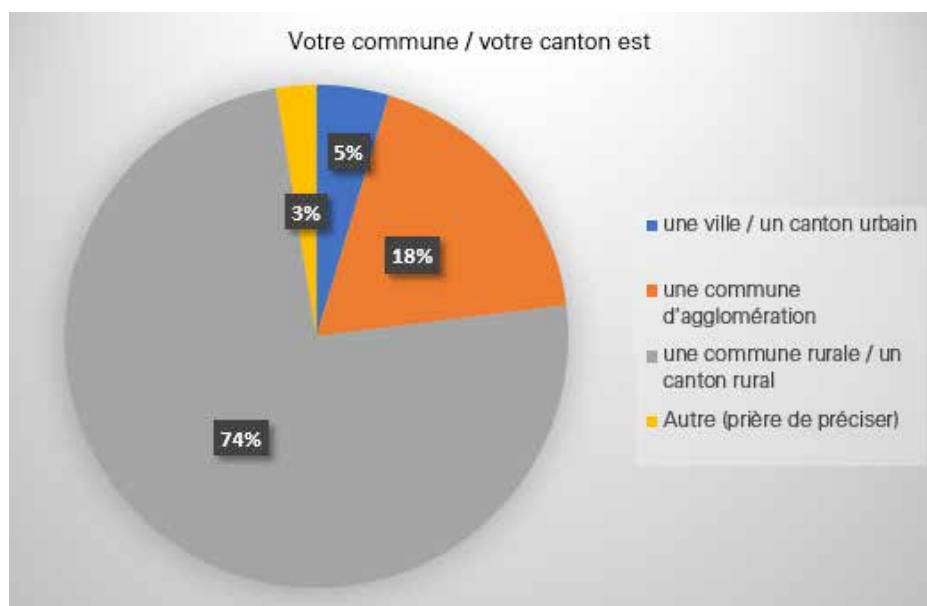
La totalité des 2212 communes suisses ont été contactées (état au 1.1.2019) ainsi que les directions cantonales de la santé, de la police et des affaires militaires (protection de la population) avec la demande de transmettre la demande aux organes de conduite cantonaux ou régionaux compétents.

L'enquête a été réalisée du 18 mars au 5 avril 2019 et a été menée de manière séparée en fonction de la langue. Au total, 610 réponses ont été fournies: 432 en Suisse alémanique, 154 en Suisse romande et 24 au Tessin. Compte tenu de la complexité du thème, le taux de réponse est réjouissant. Trois quarts des réactions (461) proviennent des communes. Si l'on ventile les réponses en fonction de la typologie des communes, on constate que ce sont en majorité des communes alémaniques et rurales qui ont participé à l'enquête (voir graphique 1). Au total, 40 villes et 113 communes d'agglomération ont pris part au sondage.

Le sondage reflète ainsi essentiellement la vision des communes sur le thème de la planification en cas de pandémie et pour assurer la sécurité des entreprises. Au total, 363 (60%) personnes occupant une fonction dirigeante au sein de l'administration communale (secrétaire communal) ont répondu au questionnaire en ligne. 69 (11%) membres des exécutifs communaux et 29 (5%) présidentes et présidents de commune y ont également répondu. Au total, 3 personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein d'organes cantonaux de conduite ont rempli le questionnaire (deux en Suisse allemande, 1 en Suisse romande). Du côté des organes régionaux de conduite, 22 personnes au total ont participé au sondage, dont 18 dans des communes alémaniques.

<sup>1</sup> Voir <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/022714/2017-12-21/>

<sup>2</sup> Plan suisse de pandémie Influenza, chapitre 3.2.7 ([www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch))



### 2.3 Questions

L'étude englobe les questions suivantes:

1. Les communes/ les cantons disposent-ils d'un plan de pandémie ou d'un plan de gestion de la continuité des activités dans les entreprises?
2. Les plans communaux de pandémie ou d'urgence sont-ils coordonnés avec les plans de pandémie cantonaux (coordination verticale)?
3. Le plan communal de pandémie ou d'urgence est-il coordonné avec d'autres communes de la région (coordination horizontale)?
4. Sous quelle forme la coordination avec d'autres communes est-elle assurée?
5. Quels sont les organismes de la commune / du canton qui sont impliqués dans la planification en cas de pandémie et pour assurer la sécurité des entreprises?
6. Les communes sont-elles en contact avec les organes de conduite compétents du canton?
7. Sous quelle forme la coordination au sein du canton est-elle assurée avec les communes?
8. Quelles sont les possibilités de soutien du point de vue des communes?
9. Quelles sont les approches prometteuses pour une bonne préparation en cas de pandémie resp. pour assurer la sécurité des entreprises au niveau communal / régional / cantonal?

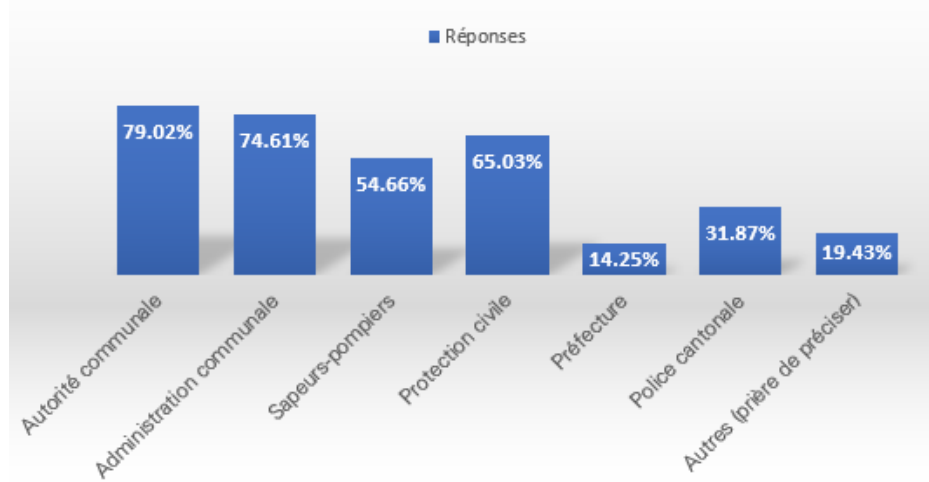




Dans l'ensemble de la Suisse, les planifications en cas de pandémie et pour assurer la sécurité des entreprises impliquent en priorité les autorités communales, l'administration communale et la protection civile. En Suisse allemande, les autorités communales sont les plus impliquées (voir graphique 3). La police cantonale est citée comme organisme impliqué par environ un tiers des sondés dans les trois régions linguistiques. La préfecture joue un rôle subalterne en Suisse allemande et n'est pas du tout mentionnée dans au Tessin.

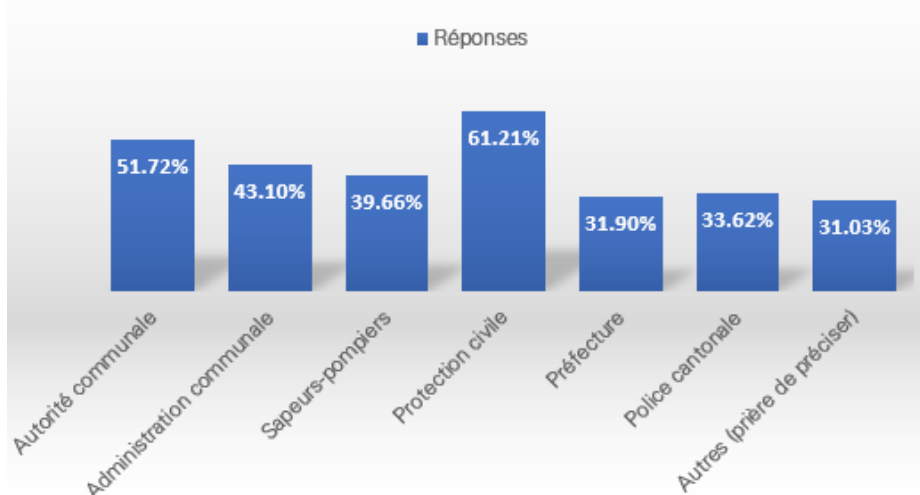
Au Tessin (70%) et en Suisse romande (61%), une importance particulièrement grande est donnée au rôle de la protection civile dans la planification en cas de pandémie.

Quels sont les organismes communaux / cantonaux qui sont impliqués dans le plan de pandémie resp. dans les mesures visant à assurer la sécurité des entreprises? (Plusieurs réponses sont possibles)



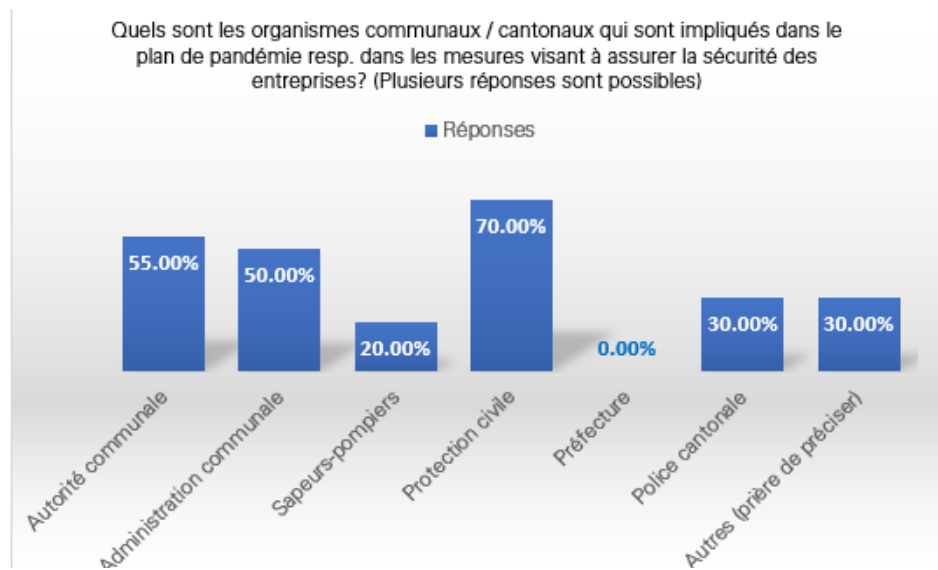
Graphique 3: Organismes impliqués dans la planification en cas de pandémie en Suisse allemande

Quels sont les organismes communaux / cantonaux qui sont impliqués dans le plan de pandémie resp. dans les mesures visant à assurer la sécurité des entreprises? (Plusieurs réponses sont possibles)



Graphique 4: Organismes impliqués dans la planification en cas de pandémie en Suisse romande

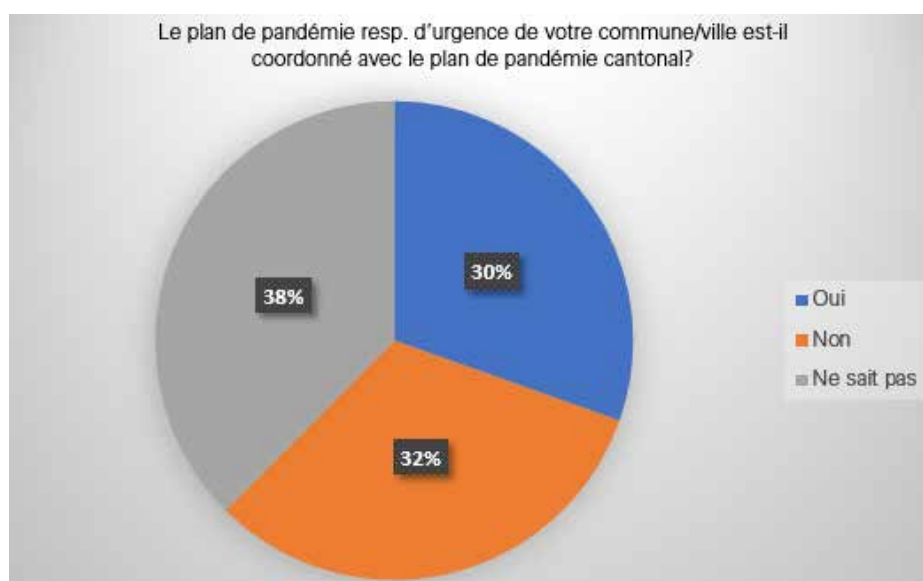
Graphique 5:  
Organismes impliqués dans  
la planification en cas de  
pandémie au Tessin



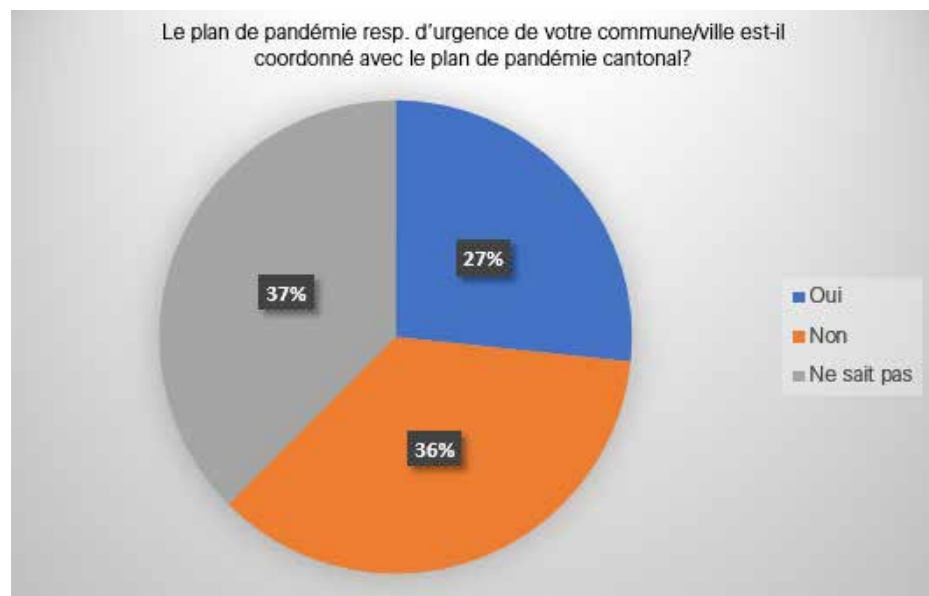
### 3.2 Les plans de pandémie communaux sont-ils coordonnés avec les plans de pandémie cantonaux (coordination verticale)?

Un quart environ des communes coordonnent leur propre plan de pandémie avec le plan cantonal. Un nombre presque équivalent de communes affirment ne pas prendre le plan cantonal de pandémie comme base pour leur propre

planification dans le domaine. Une ville sur deux coordonne son plan de pandémie avec le plan cantonal. Dans les communes rurales, cette proportion est de 21%.



Graphique 6:  
Coordination des plans de  
pandémie communaux en  
Suisse alémanique



Graphique 7:  
Coordination des plans de  
pandémie communaux en  
Suisse romande



Graphique 8:  
Coordination des plans de  
pandémie communaux au  
Tessin

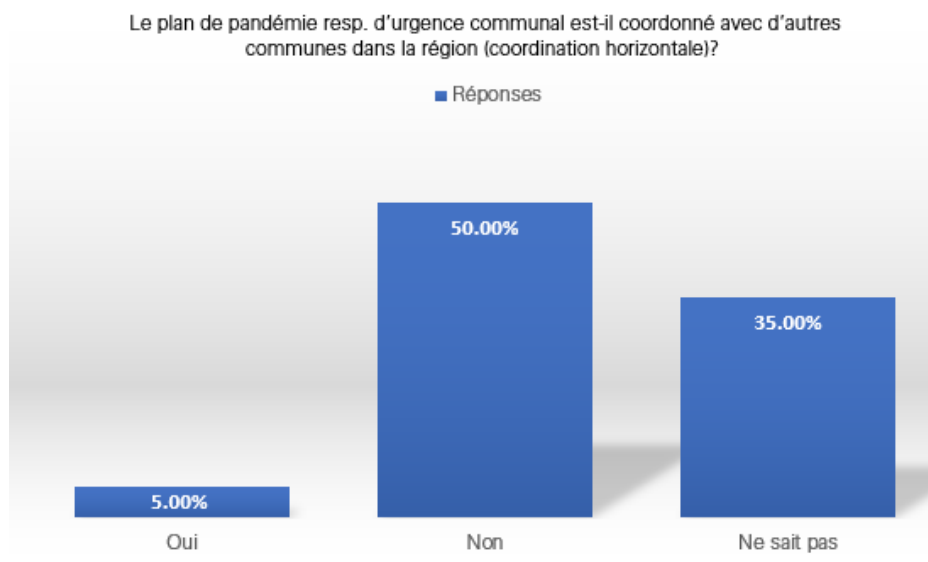
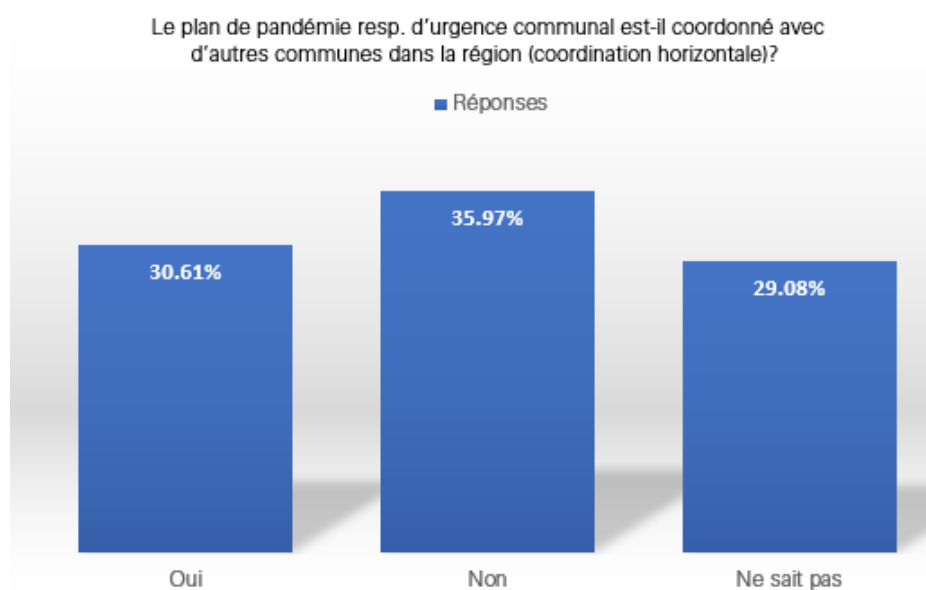
Plus de la moitié des communes sont en contact avec les organes de conduite compétents du canton. Sur la base des remarques formulées, il apparaît que les communes n'ont souvent pas un contact direct avec l'organisme cantonal, mais à travers les états-majors de conduite régionaux ou l'organe de conduite communal.

### 3.3 Quelles sont les expériences en matière de mises en réseau et de coopérations régionales (coordination horizontale) ?

Un quart environ des communes sondées se coordonnent avec d'autres communes de la région en matière de planification en cas de pandémie. Les coordinations et les mises en réseau au niveau régional sont les plus fréquentes en Suisse alémanique (graphique 9) et les moins répandues au Tessin (graphique 10).

Près de 35% des communes suisses, peu importe qu'il s'agisse d'une ville, d'une commune d'agglomération ou d'une commune rurale, ne coordonnent pas leur plan de pandémie avec d'autres communes de la région.

Graphique 9:  
Coordination horizontale en  
Suisse alémanique

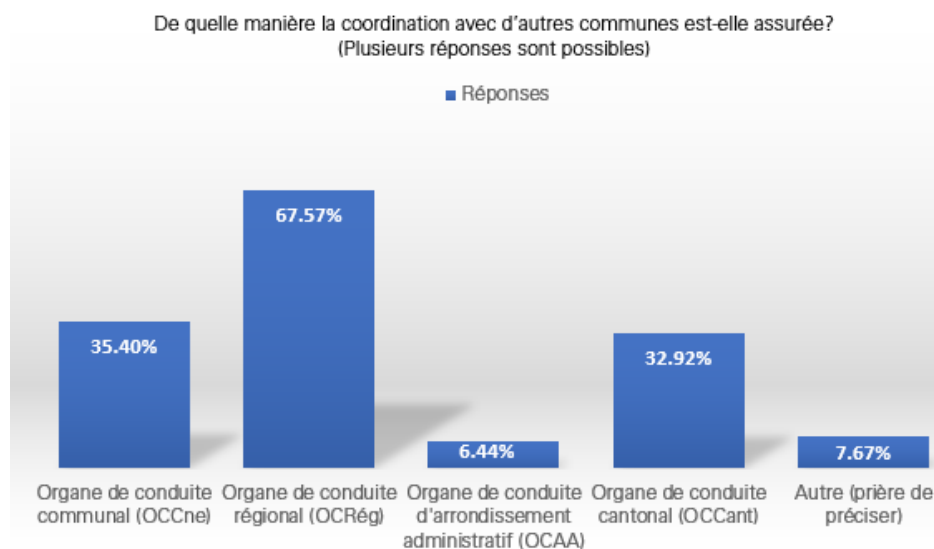


Graphique 10:  
Coordination horizontale au  
Tessin

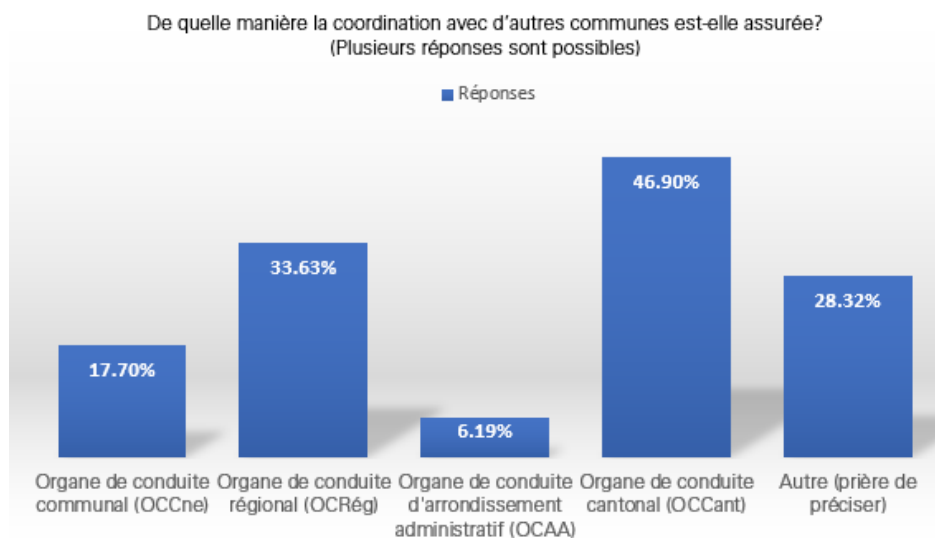
Dans l'ensemble de la Suisse, une commune sur deux assure la coordination avec d'autres communes dans le cadre de l'état-major de conduite ou de l'organe de conduite régional. Les organes de conduite communaux et l'organisation de conduite cantonale sont mentionnés à la deuxième et à la troisième place.

Des différences importantes apparaissent selon les régions. En Suisse alémanique, la coordination avec d'autres communes se fait principalement par le biais des organes de conduite régionaux et communaux (graphique 11).

*Graphique 11:  
Organes de conduite en Suisse alémanique*



Dans les communes romandes et du Tessin, la coordination est assurée en priorité par le biais de l'organe de conduite cantonal ainsi que de l'organe de conduite régional.



*Graphique 12:  
Organes de conduite en Suisse romande*

Les communes tessinoises accordent le rôle le plus important à l'organe de conduite cantonal.

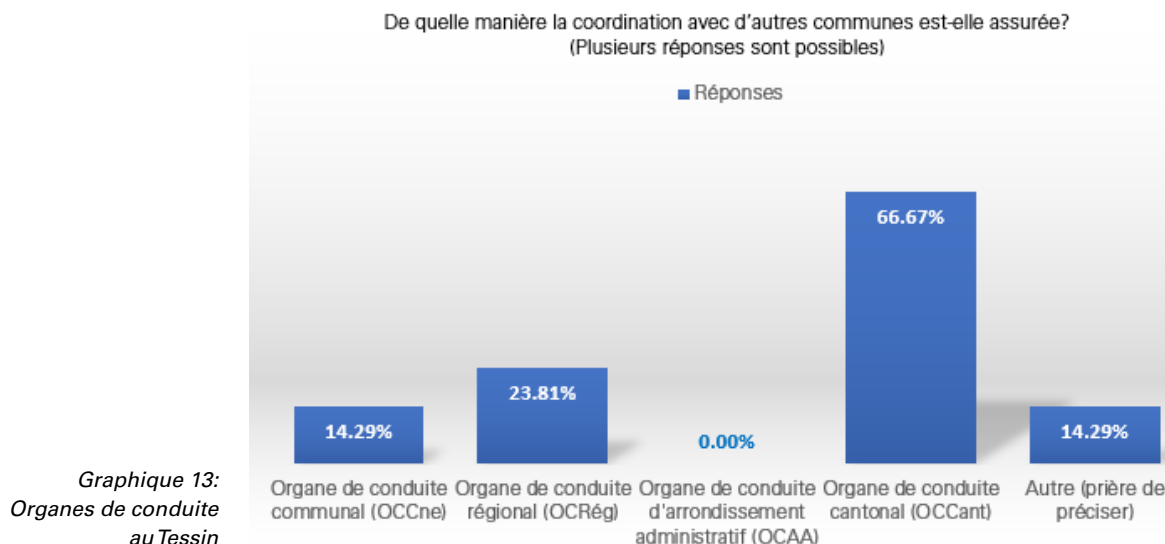
La coordination verticale des plans de pandémie communaux avec les plans de pandémie cantonaux ainsi que la coordination horizontale des plans de pandémie communaux au niveau régional sont perçues de manière différente. Du point de vue des chefs des organes de conduite cantonaux interrogés en Suisse alémanique, il n'y a pas de coordination entre les plans de pandémie communaux, ni verticalement ni horizontalement. Pour les chefs des organes de conduite régionaux, une coordination a lieu dans 60% des cas dans le cadre de la mission assumée par l'organe de conduite régional et il y a des échanges intenses entre les états-majors de conduite régionaux et l'état-major de conduite cantonal sur divers thèmes liés à la protection de la population. Selon les réponses données par les chefs des organes de conduite régionaux en Suisse romande, une coordination verticale et horizontale des

plans de pandémies communaux n'a pas encore été instaurée.

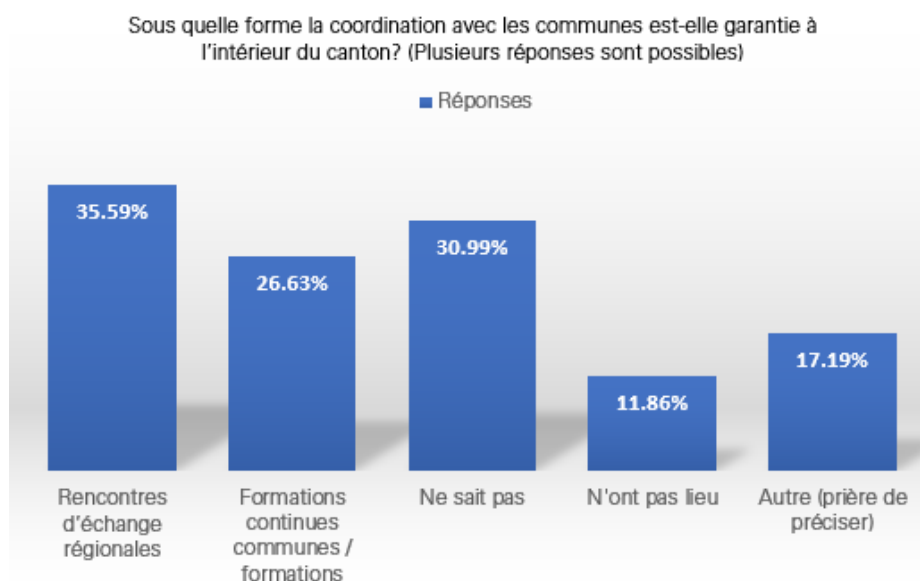
Selon les chefs des organes cantonaux de conduite, les organes de conduite communaux assument, en Suisse alémanique, un rôle plus important que les organes de conduite régionaux et cantonaux. En Suisse romande, la coordination régionale est prioritairement de la compétence de l'organe cantonal de conduite, aussi bien selon les chefs des organes cantonaux de conduite eux-mêmes que des représentantes et représentants des autorités.

### 3.4 Formes des échanges

L'intégration des communes dans la planification cantonale en cas de pandémie est assurée dans l'ensemble de la Suisse grâce à des rencontres d'échange au niveau régional ainsi que des formations continues et formations communes. Les rencontres d'échange au niveau régional sont plus fréquentes en Suisse alémanique (graphique 14).

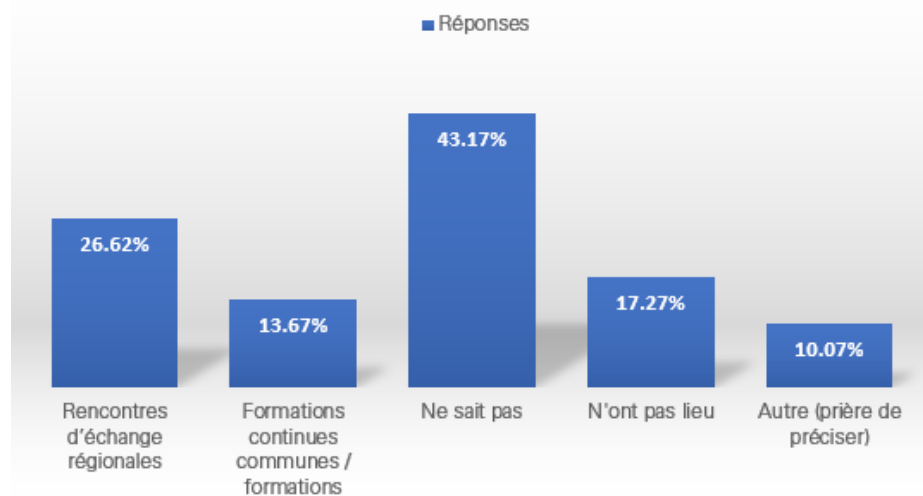


Graphique 13:  
Organes de conduite  
au Tessin



Graphique 14:  
Formes de participation en  
Suisse alémanique

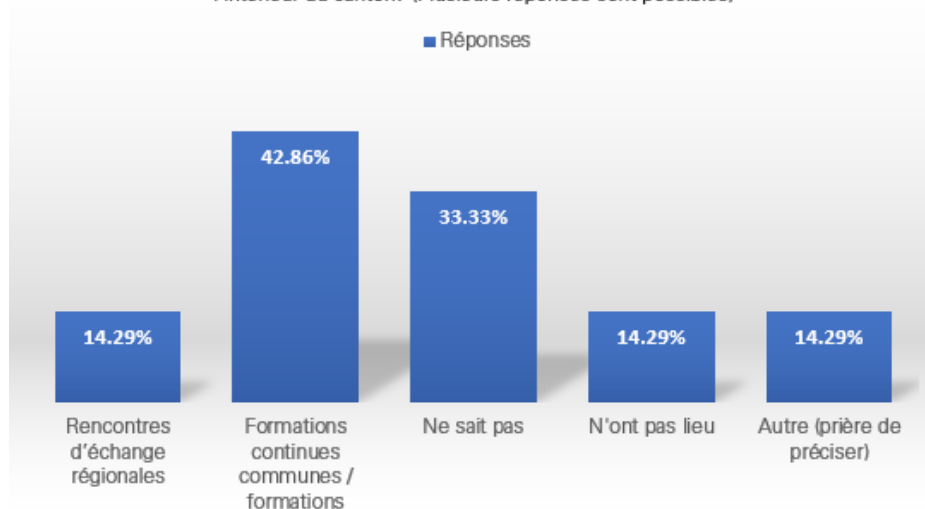
Sous quelle forme la coordination avec les communes est-elle garantie à l'intérieur du canton? (Plusieurs réponses sont possibles)



Graphique 15:  
Formes de participation en  
Suisse romande

Au Tessin, les formations continues et les formations communes sont particulièrement répandues.

Sous quelle forme la coordination avec les communes est-elle garantie à l'intérieur du canton? (Plusieurs réponses sont possibles)



Graphique 16:  
Formes de participation au  
Tessin



### 3.5 Possibilités de soutien offertes par le canton et pistes de solution prometteuses

A la question de savoir si les communes voient des possibilités de soutien du côté du canton, la réponse a été claire dans toutes les régions linguistiques avec une proportion de 61% de oui. Les communes tessinoises sont les plus enclines à le penser, car elles placent clairement la compétence de la coordination et de l'organisation au niveau du canton. Les cantons peuvent soutenir les communes de différentes manières. La majorité des représentantes et représentants des autorités communales demandent en priorité une information et une communication régulières et claires, des guides, des modèles de procédures et des check-lists actuels. Dans toutes les régions du pays, on considère par ailleurs que des séances d'informations et des cours de formation communs, une organisation régionale forte ainsi que des directives et des lignes directrices claires sont utiles.

Du point de vue des autorités communales, les approches suivantes sont importantes pour une bonne préparation et planification en cas de pandémie:

- informer et communiquer rapidement; plan de communication clair, y compris au niveau des canaux de diffusion (médias, sites Internet, etc.) en intégrant tous les acteurs pertinents ;
- procéder de manière coordonnée avec des directives claires du côté du canton ;
- collaboration et mise en réseau fonctionnant bien à tous les niveaux ;
- échanges constants avec toutes les parties concernées et actualisation des documents ;
- thématisation régulière et exercices, par ex. exercices d'état-major de conduite entre les cantons et les communes ;
- concertation et planification communes ;
- utiliser le plan de pandémie cantonal comme base pour l'élaboration du plan de pandémie communal ;
- intégrer une organisation de protection civile ;
- travaux de préparation / évaluation des besoins par l'état-major de conduite régional pour les communes affiliées; ensuite mise en œuvre des mesures nécessaires avec les communes ;
- assurer l'information à la population ;
- connaître les personnes compétentes ;
- définir des procédures et des compétences claires.

Les chefs des organes de conduite cantonaux et régionaux voient aussi des possibilités de soutien du côté du canton. De leur point de vue, le canton joue un rôle clé dans les domaines suivants:

- coordination, cours de formation, concepts ;
- mise à disposition d'un concept et de guides clairs et concluants ;
- fourniture des vaccins et informations à la population ;
- prescriptions sur le site du centre de vaccination ;
- coordination des états-majors de conduite régionaux et garantie de support technique et de formations ;
- coordination des échanges d'expériences au niveau régional ;
- intégration des professionnels de la santé (médecins, assistantes médicales, etc.) – elle n'est pas réglée au niveau organisationnel, financier ou juridique.

# 4. Recommandations

Sur les bases de la présente étude, l'Association des Communes Suisses recommande les mesures suivantes pour la préparation et planification d'une pandémie (situation normale) au niveau communal:

### **Utiliser le plan de pandémie cantonal comme base pour l'élaboration du plan de pandémie communal**

Coordonné avec le plan de pandémie cantonal, le plan de pandémie communal est une base importante de planification, afin de pouvoir garantir, lors de la préparation à la pandémie (situation normale) et en cas d'événement, la collaboration entre les acteurs ainsi que l'information et la protection de la population. Grâce au plan de pandémie communal, les communes appliquent les mesures recommandées par le canton au niveau local ou régional et prennent des mesures supplémentaires spécifiques aux communes.

### **Coordonner la planification en cas de pandémie au niveau régional**

Grâce à la présence des autorités communales dans les états-majors de conduite régionaux et/ou les organes de conduite communaux, la collaboration avec les organismes compétents est assurée par-delà les frontières communales. La planification en cas de pandémie, soit la mise sur pied de mesures et de procédures, peut ainsi être prise en charge ensemble au niveau régional et être adaptée aux besoins régionaux.

### **Réexamen et actualisation des plans de pandémie**

Une pandémie n'est pas prévisible. La Confédération et les cantons sont tenus de réexaminer constamment les plans de pandémie en vigueur et de les actualiser en fonction de la situation. Les mesures et les directives en vigueur doivent être rapidement communiquées aux communes et être intégrées dans les plans de pandémie communaux.

### **Assurer la planification dans les entreprises en cas de pandémie**

En tant qu'employeur, les communes sont légalement tenues de protéger leurs collaborateurs autant que faire se peut. Le manuel «Planification dans les entreprises en cas de pandémie» de Sécurité au travail en Suisse montre quelles sont les mesures organisationnelles, préventives et d'hygiène à prendre afin de réduire la contamination entre les collaborateurs et d'assurer les fonctions opérationnelles.

### **Thématisation régulière et test des procédures**

La planification ne doit pas rester quelque chose de théorique. Il s'agit bien plus de vérifier et de tester la préparation concrète et les procédures effectives. Des réunions régionales d'échanges, des séances d'information ainsi que des cours de formation communs sont une condition de base. Tester les procédures au moyen d'exercices d'état-major et définir les diverses tâches est aussi important que le travail d'équipe des organisations de sauvetage et d'assistance.

## Annexe

### Informations complémentaires avec liens vers des publications

- **Plan suisse de pandémie Influenza 2018**  
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/pandemievorbereitung/pandemieplan.html>
- **Plan de pandémie: manuel pour la préparation des entreprises ainsi que tableaux et check-lists utiles pour la planification**  
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/pandemievorbereitung/pandemieplan.html>
- **Manuel «Planification dans les entreprises en cas de pandémie» de Sécurité au travail en Suisse**  
<https://www.arbeitssicherheitschweiz.ch/fr/offres/manuels/planification-entreprises-cas-pandemie>
- **Office fédéral de la protection de la population**  
<https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/gebraehrisiken.html>
- **Documents d’instruction de la protection civile**  
<https://www.babs.admin.ch/fr/zs/pflicht/ausbild.html>

### Exemples de plans de pandémie communaux et d’organes de conduite régionaux

(liste non exhaustive)

- **Commune de Fribourg**  
<https://www.ville-fribourg.ch/police-locale/orcoc>
- **Commune de Köniz, Direction de la formation et des affaires sociales**  
[https://www.koeniz.ch/public/upload/assets/3643/pandemiplan\\_nov\\_09.pdf](https://www.koeniz.ch/public/upload/assets/3643/pandemiplan_nov_09.pdf)
- **Ville de Locarno**  
<http://www.pcilocarno.ch/>
- **Commune de Pratteln BL, état-major de conduite communal**  
<http://www.sicherheit-pratteln.ch/de/gemeinde-fuehrungsstab/portrait/index.php>
- **Communes de Andwil, Degersheim, Flawil, Gossau et Waldkirch (Réseau régional de sécurité Gossau SG)**  
[www.svrg.ch](http://www.svrg.ch)
- **Services sanitaires et de premiers secours, district de Höfe SZ**  
<https://www.freienbach.ch/sicherheit/sanitaet/5105>
- **Etats-majors de conduite régionaux et communaux du canton de Schwyz**  
<https://www.sz.ch/privatpersonen/amt-fuer-militaer-feuer-und-zivilschutz/zivilschutz/ortsgebundene-aufgaben/organisation.html/72-512-496-3097-2990-2978>
- **Etat-major de conduite communal, Stein am Rhein SH**  
[https://www.steinamrhein.ch/xml\\_1/internet/de/application/d4/d229/f232.cfm](https://www.steinamrhein.ch/xml_1/internet/de/application/d4/d229/f232.cfm)
- **Organe régional de conduite, Berne Plus**  
<https://www.bern.ch/themen/sicherheit/bevolkerungsschutz/rfo-bern-plus>
- **Organe régional de conduite Wohlensee Nord, Wohlen BE**  
<https://www.wohlen-be.ch/de/verwaltung/dienstleistungen/detail.php?i=186>
- **Organe régional de conduite, Brougg AG**  
[http://www.schinznach.ch/xml\\_1/internet/de/application/d26/f28.cfm](http://www.schinznach.ch/xml_1/internet/de/application/d26/f28.cfm)
- **Organe régional de conduite, Zofingue AG**  
<https://www.zofingen.ch/gesellschaft/sicherheit/rfo-zofingen.html/286>
- **Organe régional de conduite, Zurzibiet AG**  
<https://bevs-zurzibiet.ch/de/RFO>
- **Organisation de protection civile, Oberes Fricktal AG**  
<http://zso-o-fricktal.ch/>

### Exemples de plans de pandémie cantonaux et services cantonaux compétents

(liste non exhaustive)

- **Canton d’Argovie, Département de la santé et des affaires sociales**  
[https://www.ag.ch/de/verwaltung/dgs/gesundheits/kantonsaerztlicher\\_dienst/impfen/pandemieplan/pandemieplan\\_1.jsp](https://www.ag.ch/de/verwaltung/dgs/gesundheits/kantonsaerztlicher_dienst/impfen/pandemieplan/pandemieplan_1.jsp)
- **Canton de Berne, Direction de la santé et des affaires sociales**  
[https://www.gef.be.ch/gef/fr/index/gesundheits/gesundheits/infektionskrankheiten\\_impfungen/pandemie.html](https://www.gef.be.ch/gef/fr/index/gesundheits/gesundheits/infektionskrankheiten_impfungen/pandemie.html)
- **Canton de Fribourg**  
<https://www.fr.ch/police-et-securite/protection-de-la-population/pandemie>
- **Canton de Nidwald, Office des affaires militaires et de la protection de la population**  
<https://www.nw.ch/amt-militaer/624>
- **Canton de Thurgovie, Office de la santé publique**  
<https://www.tg.ch/news/fachstab-gesundheit-coronavirus.html/10552>
- **Canton de Thurgovie, Office de la protection de la population et des affaires militaires**  
<https://aba.tg.ch/>
- **Canton d’Uri, Office de la santé publique**  
<https://www.ur.ch/dienstleistungen/3753>
- **Canton de Vaud**  
<https://www.vd.ch/themes/securite/protection-de-la-population/presentation-et-raison-detre/>
- **Canton de Zurich, Direction de la santé**  
<https://gd.zh.ch/internet/gesundheitsdirektion/de/themen/coronavirus.html#medienmitteilungen>



Schweizerischer Gemeindeverband  
Association des Communes Suisses  
Associazione dei Comuni Svizzeri  
Associazion da las Vischnancas Svizras